

1156 A

B.15.11.Viet.1. - BR/BR/ba

Bern, le 6 juillet 1971

SECRET

Distribué

S e c r e tPour la séance du Conseil
fédéral du 7 juillet 1971

Mercredi 7 juillet 1971

Relations de la Suisse avec la
République démocratique du Vietnam
et la République du Vietnam.

Département politique. Proposition du 6 juillet 1971 (annexe).

Vu la proposition du Département politique, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Au cas où une situation fondamentalement nouvelle viendrait à surgir qui permettrait de prévoir la fin du conflit au Vietnam et au cas où les circonstances exigeraient une action urgente, le Département politique est autorisé à prendre des contacts préliminaires en vue de l'établissement de relations diplomatiques entre la Suisse et les deux Républiques du Vietnam. Il est entendu que la décision définitive du Conseil fédéral concernant l'établissement de ces relations est réservée et que le Département politique soumettra, le moment venu, une nouvelle proposition.
2. Il est pris acte des intentions du Département politique qui consisteraient à accréditer tant à Hanoi qu'à Saigon un ambassadeur résidant dans un pays tiers, le consulat général de Suisse dans cette dernière capitale étant maintenu. Ces dispositions pratiques seront incluses dans la proposition définitive.

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 6 pour exécution

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

S. W. W. W.

p.B.15.11.Viet.1. - BRR/MB/ba

Berne, le 6 juillet 1971

S E C R E TDistribuéePour la séance du Conseil
fédéral du 7 juillet 1971A u C o n s e i l f é d é r a l

I

En date du 7 décembre 1970, une proposition, dont une photocopie est annexée, avait été soumise au Conseil fédéral, tendant à autoriser le Département politique à nouer, au moment où ce dernier le jugerait opportun, des relations diplomatiques entre la Suisse et la République du Vietnam, ainsi que la République démocratique du Vietnam. Le Département politique entendait ainsi s'assurer la possibilité d'agir avec célérité en cas de nécessité. Le Conseil fédéral prit acte de la proposition dans sa séance du 29 janvier 1971 et ne se prononça pas sur le fond, jugeant qu'il était préférable d'attendre, pour prendre une décision, le déroulement des élections qui devaient avoir lieu au Vietnam du Sud au début du mois d'octobre. Le gouvernement de Saïgon avait en effet fait savoir qu'il considérait comme inopportune une reconnaissance du Vietnam du Nord peu avant l'ouverture de la campagne électorale. Le Département politique fut chargé par le Conseil fédéral de présenter une nouvelle proposition le moment venu.

II

Alors que nous estimions pouvoir attendre l'automne pour reprendre l'examen de cette affaire, des faits nouveaux sont intervenus très récemment, qui nous engagent à revoir dès à présent l'ensemble de la situation.

- 2 -

Le conflit du Vietnam devient de plus en plus impopulaire dans les masses américaines. La récente publication par la grande presse des documents secrets du Pentagone a encore contribué à exacerber les réactions d'une opinion publique très sensibilisée. A cela s'ajoute le problème des prisonniers de guerre américains aux mains des Nord-Vietnamiens, pour lequel aucune solution n'est en vue. Le Président Nixon, à la veille d'une année électorale, dispose maintenant d'une marge de manoeuvre restreinte et devra sans doute accélérer dans une certaine mesure le désengagement américain dans la guerre d'Indochine. Suivant les déclarations de membres du Gouvernement des Etats-Unis, sur le plan logistique, un retrait serait réalisable dans un délai de 6 mois.

De son côté, le Gouvernement révolutionnaire provisoire (GRP) est prêt à exploiter l'embarras de Washington. Il vient de présenter aux pourparlers de Paris un programme qui, bien qu'il n'apporte rien d'essentiellement nouveau, n'a cependant pas été rejeté par le Président des Etats-Unis.

La pression exercée par l'opinion publique américaine sur le Gouvernement Nixon, de même que les nouvelles approches du GRP, qui peuvent relancer la négociation de Paris, ont pour conséquence un intense déploiement d'activité diplomatique, dont les résultats devraient permettre au Gouvernement de Washington de prendre des décisions importantes peut-être même exceptionnelles qui pourraient être rapides.

III

Il n'est donc pas exclu que nous nous trouvions maintenant à un tournant de la guerre d'Indochine et que le Président Nixon, en faisant des concessions dont certaines seraient imposées au Gouvernement de Saïgon, ne trouve une base d'entente avec le GRP, qui déboucherait finalement sur la fin des hostilités. Le problème de l'établissement des relations diplomatiques avec les deux Vietnam se poserait alors pour nous sur des données nouvelles,

- 3 -

puisque nous n'aurions plus à prendre en considération les avis restrictifs de Washington et de Saigon.

Dans l'hypothèse où une situation fondamentalement nouvelle se développerait, par exemple déclaration du retrait des troupes à une date déterminée et libération des prisonniers de guerre, ce qui pourrait se produire durant la période des vacances du Conseil fédéral, et au cas où les circonstances exigeraient une action urgente, il serait indiqué que le Département politique soit autorisé à prendre au moins les contacts préliminaires en vue de l'établissement de relations diplomatiques entre la Suisse et les deux Républiques du Vietnam. Il est en effet certainement souhaitable que nous soyons parmi les premiers Etats occidentaux à être représentés diplomatiquement à Hanoi. Ceci en considérant d'abord que la Suisse a durant plusieurs années entretenu des relations sui generis avec Hanoi, ensuite dans l'intérêt de la réalisation de l'universalité de nos relations diplomatiques proclamée par le Conseil fédéral et, finalement, dans la perspective d'une éventuelle conférence des participants au conflit et d'autres Puissances, qui pourrait avoir lieu en Suisse. Au surplus, une décision rapide pourrait faciliter l'activité de la Suisse dans le domaine humanitaire.

Le photocopie de la proposition du 7.12.1970 IV

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

proposer :

1. Au cas où une situation fondamentalement nouvelle viendrait à surgir qui permettrait de prévoir la fin du conflit au Vietnam et au cas où les circonstances exigeraient une action urgente, le Département politique est autorisé à prendre des contacts préliminaires en vue de l'établissement de relations diplomatiques entre la Suisse et les deux Républiques du Vietnam. Il est entendu que la décision définitive du Conseil fédéral concernant

l'établissement de ces relations est réservée et que le Département politique lui soumettra, le moment venu, une nouvelle proposition.

2. Le Conseil fédéral prend acte des intentions du Département politique qui consisteraient à accréditer tant à Hanoi qu'à Saïgon un ambassadeur résidant dans un pays tiers, le Consulat général de Suisse dans cette dernière capitale étant maintenu. Ces dispositions pratiques seront incluses dans la proposition définitive.

Demands de promotion au grade de
chef de mission I, hors classe V.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Département politique. Proposition du 9 juillet 1971 (annex).

Le Conseil fédéral

(Graber)

d é c i d e :

Les mesures proposées doivent être considérées comme secrètes.

Extrait du procès-verbal aux:

Annexe :

1 photocopie de la
proposition du 7.12.1970

Pour extrait conforme:

Extrait du procès-verbal (en 6 expl.) au Département politique.